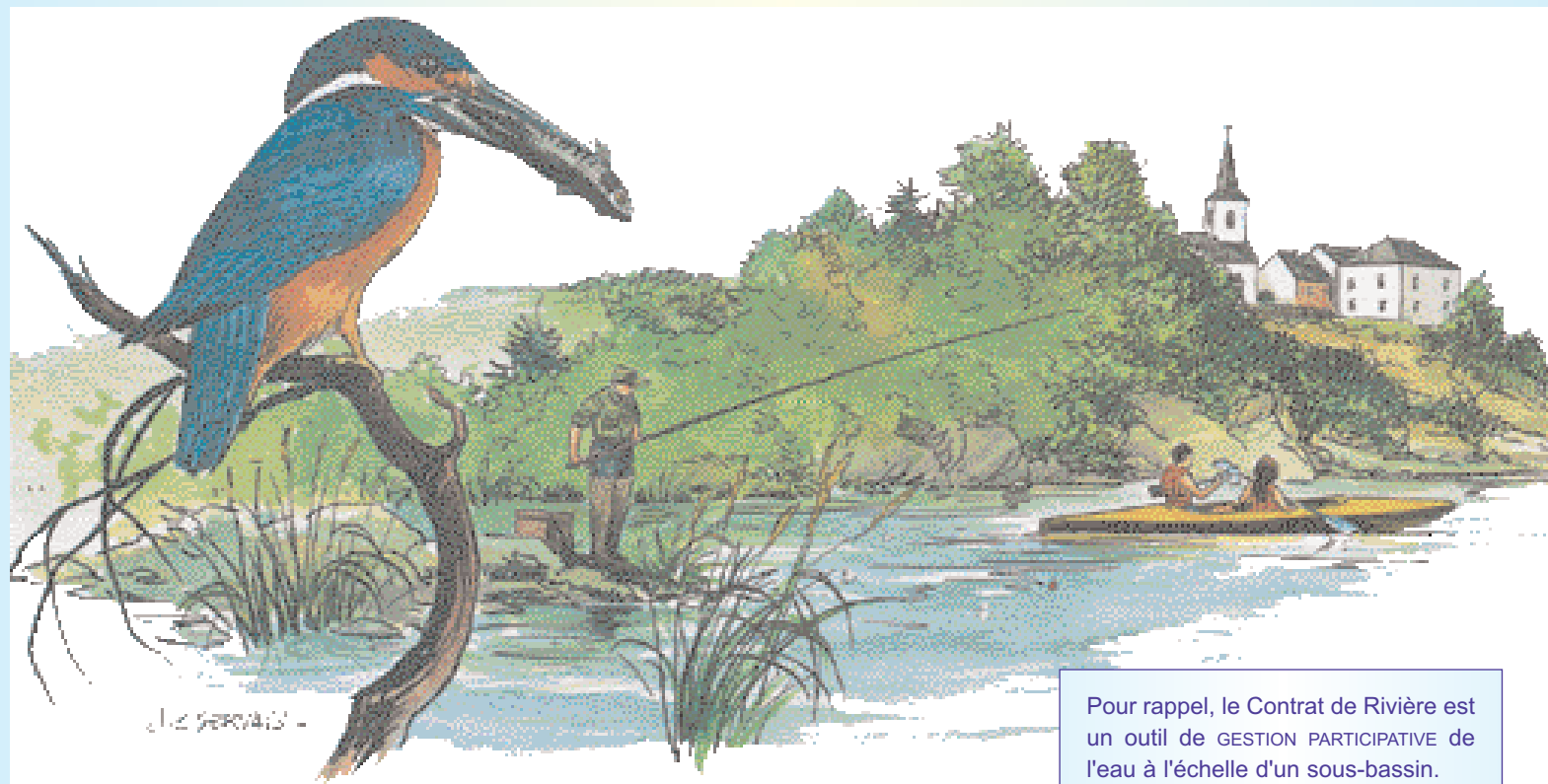


Inf'EAU Semois-Chiers n°20

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers. Décembre 2013

Rue de France, 6 à 6730 Tintigny.



Les Semois -

Sommaire

- 3 - Nostalgie ... et voeux 2014
- 4 - Bilan de l'année écoulée
- 6 - Bilan de la rencontre entre acteurs de la rivière
- 8 - Du changement pour la pose de clôtures en bordure de cours d'eau
- 10 - Les brèves

Pour rappel, le Contrat de Rivière est un outil de GESTION PARTICIPATIVE de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin.

A travers un programme d'actions concrètes défini consensuellement, l'objectif consiste à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du bassin.



Belmisy 97

Mot du Président

Cette époque de l'année est propice aux vœux en tous genres... Je ne vais donc pas y déroger pour notre Contrat Rivière.

L'année 2014 voit de nouveau projets naître, d'autres aboutir. Bref, la mécanique des programmes d'actions se poursuivent.

Espérons qu'en 2014 nous pourrons tirer les enseignements de quelques aléas de 2013. Plus que jamais, il est important de communiquer sur notre action pour le bien de ce fil bleu qu'est la rivière qui unit dans son lit les Communes en amont et en aval.

Que 2014 vous apporte avant toute chose la Santé ! Pour notre part, avec toute l'équipe, c'est la santé de nos cours d'eau que nous allons ausculter afin de prévenir plutôt que guérir et veiller à rester attentifs à la préservation des espaces de haute biodiversité que nous rencontrons au gré des méandres de nos rivières.

Au nom de toute l'équipe, une heureuse année 2014 ! Que cette année vous permette de..... couler des jours heureux !

Denis COLLARD
Président du Comité de rivière
Semois-Chiers asbl



L'Inf'EAU Semois-Chiers est le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.

L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est présidée par M. Denis COLLARD et est soutenue par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes de Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Neufchâteau, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois ainsi que par la Province de Namur, Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL.

Publication du Contrat de Rivière Semois - Chiers



Cellule de coordination

Rue de France, 6
6730 TINTIGNY
Tél. : (32) 63 /38.89.44
Fax : (32) 63 /38.90.45

ycollignon@semois-chiers.be
scugnon@semois-chiers.be
vlequeux@semois-chiers.be
czintz@semois-chiers.be

Site Internet : www.semois-chiers.be

Comité de rédaction :

Yanick COLLIGNON
Sylvie CUGNON
Valère LEQUEUX
Céline ZINTZ

Illustrations : Bernard NICOLAS

Editeur responsable :

Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.

Nostalgie ...

La Cellule de coordination vient de rapatrier les dernières archives, cartes, travaux, ... de ses anciens bureaux de l'ULg, qui s'appelaient encore à l'époque la FUL, situés Avenue de Longwy à Arlon.

Une autre époque ...

La barque et sa remorque ont quittés les caves et rejoints Tintigny pour de nouvelles aventures.

Monsieur Francis Rosillon, figure de proue et à l'origine, avec Paul Vander Borgh, du Contrat de Rivière (CR), quittera en effet ses fonctions au premier mars prochain et nous a demandé de récupérer tout l'historique du Contrat de Rivière.

Merci Francis pour ton travail et ton accompagnement dans nos actions.



Une autre figure qui nous a quittée fin novembre, c'est Carine Marchal.

Ingénieure agronome de formation, discrète mais attentive, Carine a d'abord assuré la coordination du CR Messancy, puis la co-coordination du CR Ton-Messancy.

Elle a ensuite hérité de la lourde charge de préparer les statuts de la nouvelle asbl du CR Semois-Chiers.

Devenue Coordinatrice, elle assurait, depuis 2009, la gestion quotidienne de l'asbl. Carine aimait faire les animations pour les enfants, leur faire découvrir la vie cachée de nos cours d'eau. Depuis début juin, elle avait cédé le témoin à Yanick, tout en restant disponible un jour par semaine.

Merci Carine !

Toute l'équipe de la Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers vous souhaite une excellente année 2014 !

Qu'elle soit pour vous, personnellement et professionnellement riche en projets et haute en couleurs.

Yanick, Sylvie, Valère et Céline

Eric Dropsy

Bilan de l'année écoulée

Déjà l'heure du bilan ?

Nous n'avons pas vu l'année passer...

Par où commencer ?



Par le plus proche, le plus frais dans nos mémoires. **La septième « rencontre entre acteurs de la rivière »** organisée le 5 décembre dernier, à Etalle. Plus de 120 participants ont assisté à cette journée relative au stockage temporaire des eaux. Une belle réussite, soulignée par les caméras de TVLux.

Premiers tests effectués de notre **barrage flottant pour lutter contre les OFNI's** (Objets Flottants Non Identifiés), en octobre, à Saint-Léger et Musson. Nous sommes prêts pour les actions prévues au printemps.

En remontant le temps, on se souvient de ces deux belles journées de septembre, à Latour (Virton) en Gaume, dans le cadre des **journées Nature**. Plus de 200 élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaires du sud du sous-bassin ont pu découvrir les différentes facettes de notre environnement. Le sourire et l'enthousiasme des enfants étaient la meilleure récompense.

Au mois de mars, par un temps encore hivernal, 200 personnes ont participé aux 13 activités proposées dans le cadre des **journées de l'Eau**. Plus de 350 enfants ont bénéficié d'animations.

Différents chantiers de **lutte contre les plantes invasives** ont été réalisés à Les Bulles, Les Fossés, Sensenruth, Ucimont, Bertrix. Pour une première à cette échelle, nous pouvons être fiers, merci Valère.

Nos **inventaires**, de plus en plus consultés et demandés par nos différents partenaires. Un travail collectif.

On se souvient aussi cet été, de l'agitation autour de la **remise du Programme d'actions 2014-2016**.

Des **changements au niveau de la Cellule de coordination**, avec les départs de Mélanie et Carine et les arrivées de Sylvie et Valère.

Les **animations dans les écoles**, nos présences dans les **foires** (Gorcy, ...) et manifestations (Big Jump à Saint-Léger). De belles rencontres...

La création du dépliant de la promenade « A la découverte de l'eau » à Châtillon (Saint-Léger), la mise en valeur du bélier hydraulique d'Etalle, la route du tabac à Vresse-sur-Semois ainsi que la mise à jour, toujours en cours, du circuit de l'eau

sur les Communes de Tintigny, Etalle et Meix-devant-Virton et la participation à un Gletton dédié à la vallée du Ton.

Le renouvellement du Comité de rivière et du Conseil d'Administration, la nomination de Monique et de Denis à la tête du bateau, le 28 février dernier.

Pour tout cela, nous disons merci à nos partenaires !

L'avenir, c'est avant tout la mise en route de notre nouveau Programme d'actions 2014-2016 (la cérémonie de signatures est prévue le 25 avril prochain au Bertrix hall, soyez les bienvenu(e)s), mais aussi une plus grande visibilité des actions du Contrat de Rivière, qui se traduit notamment par la fusion des différents sites Internet « historiques » en un seul (www.semoischiers.be).

Différents projets sont sur les rails, comme par exemples, la réalisation de l'inventaire de l'ensemble de nos cours d'eau, les journées de l'Eau (du 15 au 30 mars), le projet FEP à Bouillon (création de deux passes à poissons au niveau des barrages existants), la lutte contre les OFNI'S, la gestion des plantes invasives, la signalisation de nos cours d'eau, l'opération Communes et rivières propres, mais aussi la recherche de synergies avec les autres acteurs locaux (Cuestas, GAL, Parc naturel,...). Soyons complémentaires !

Chantier de gestion de berces du Caucase à Les Bulles (Chiny).

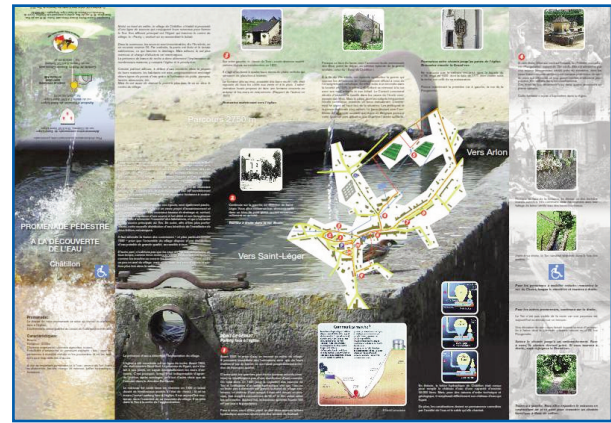


Gestion des renouées du Japon à Virton par le SPW-DGO3-DCENN, la Commune de Virton et le DNF.

Inventaire de terrain des cours d'eau du sous-bassin réalisé par la cellule de coordination du CR Semois-Chiers.



Conception du dépliant de la promenade "A la découverte de l'eau à Châtillon".



Le Patrimoine d'Etalle
L'eau à travers les temps...

Un ingénieux système pour faire monter l'eau : le bélier hydraulique

Principe de fonctionnement du bélier

Le premier bélier de marque « Sollee » fut utilisé dans la commune d'Etalle, en 1927 pour alimenter les habitations du village de Chantellerie. Placé sur une chute du ruisseau de la Rouge-Eau, il relevait l'eau pour dans une conduite de 42 m alimentant le château d'eau. Les béliers ont été mis hors d'usage en 1962 suite à l'installation d'une pompe électrique.

Conception du poster relatif au bélier hydraulique d'Etalle.



Un milieu piscicole à vocation didactique... au centre du village...

Le milieu piscicole à vocation didactique... au centre du village...

Actualisation et impression du poster "Un milieu piscicole à vocation didactique à Baranzay (Musson)"



Organisation de l'opération "Communes et rivières propres" par les Commune, l'AIVE, Pure Province et le CR Semois-Chiers



Obtention du label Pavillon bleu et organisation du Big Jump au lac de Conchibois par la Commune de Saint-Léger



Participation à la rédaction du Gletton début 2013



Action N°11SCCo0051
du Protocole d'accords du
CR Semois-Chiers

Bilan de la rencontre entre acteurs de la rivière

Pleine réussite pour la septième rencontre entre acteurs de la rivière !

Plus de cent-vingt personnes ont assisté, ce jeudi 5 décembre, à la septième rencontre entre acteurs de la rivière qui s'est déroulée au complexe sportif d'Etalle.

Cette rencontre, organisée, par le Contrat de Rivière Semois-Chiers (à l'initiative des Contrats de Rivière de la Province de Luxembourg) et avec le soutien de la Province de Luxembourg, avait pour titre « **Stockage temporaire des eaux - aspects quantitatifs et qualitatifs** ».

Après l'introduction et l'accueil par Messieurs Henri THIRY, Bourgmestre d'Etalle et Denis COLLARD, Président du Contrat de Rivière Semois-Chiers, celui-ci endossa sa casquette de Monsieur Météo pour un premier exposé sur les phénomènes météorologiques et les perspectives. Cet exposé fut autant scientifique que didactique.

Vint ensuite des présentations plus techniques, telles la gestion des eaux usées par temps de pluie par Donat HUET de l'AIVE ou les méthodes de gestion des risques d'érosion et des coulées de boues par Arnaud DEWEZ du SPW-DGO3-Cellule GISER.

Une pause-café plus tard, Vincent ADAM, des Services Techniques Provinciaux de la Province de Luxembourg, présenta la loi de 1967 relative à la gestion des cours d'eau et surtout son application à la gestion des crues dans notre Province.

Autres exposé très technique et appliqué, complété par les visites de l'après-midi : la lutte contre les inondations, des petites actions aux grands projets, par Messieurs Pierre OTTE du SPW-DGO3-DCENN et Michel LEJEUNE de l'AIVE.

Régine MERZ du SPW-DGO3-DPC présenta un exposé relatif à la législation et au contrôle au niveau des entreprises.

Ce brillant exposé fut attentivement suivi, notamment par les orateurs des entreprises présentes dans la salle, dont Guy SCHMITZ du Centre d'Enfouissement technique de l'AIVE et Philippe ANTOINE de Nestlé Waters d'Etalle. Ces derniers ont présenté la gestion des rejets de leur site, objectif zéro.

L'après-midi fut consacrée à la visite du CET d'Habay et à son épuration des eaux, aux travaux menés par le Service Public de Wallonie (Direction des Cours d'Eau Non Navigables) en vue d'améliorer l'écoulement de la Rulles à Rulles ainsi qu'au bassin de dépollution construit, rue Albert Goffaux à Arlon, par l'AIVE. Malgré le froid, ces visites furent très instructives...

Le Contrat de Rivière Semois-Chiers tient à remercier l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs interventions, la Province de Luxembourg pour son soutien, ainsi que la Commune d'Etalle pour son accueil et son aide dans la mise en place de cette rencontre. A l'année prochaine !

Les présentations sont disponibles sur le site Internet du Contrat de Rivière (www.semois-chiers.be) ou au siège de notre asbl.



Travaux d'amélioration de l'écoulement de la Rulles.



Photos : M. Baudry et le CR Semois-Chiers.

Arnaud DEWEZ
SPW-DGO3-Cellule GISER



Donate HUET - AIVE



Denis COLLARD
M. météo à la RTBF-radio



Visite des travaux d'amélioration de
l'écoulement de la Rulles à Rulles réalisés
par le SPW-DGO3-DCENN



Guy SCHMITZ et Jean-Luc RENNESON
AIVE



Philippe ANTOINE
Nestlé Waters



Présentation des projets réalisés ces dernières
années par l'AIVE, avant la visite des bassins de
dépollution à Arlon.



Vincent ADAM
Province du Luxembourg-STP



Régine MERZ
SPW-DGO3-DPC



Pierre OTTE
SPW-DGO3-DCENN



Michel LEJEUNE
AIVE



Du changement pour la pose de clôture en bordure de cours d'eau

Voici le message lancé par les Cabinets du Ministre Carlo Di Antonio et du Ministre Philippe Henry.

Rappel historique

L'Article 8 de l'Arrêté Royal (AR) du 05 août 1970 dit : « A partir du 1^{er} janvier 1973, les terres situées en bordure d'un cours d'eau à ciel ouvert servant de pâtures, doivent être clôturées de telle sorte que le bétail soit maintenu à l'intérieur de la pâture ».

Cet article impose donc le placement de clôtures sur les pâtures le long des cours d'eau non navigables classés sans que le bétail puisse y accéder en aucun point.

Dans ces faits, une dérogation a été obtenue par 495 anciennes Communes, représentant 48% du territoire de la Wallonie.

Constatations

Malgré ces Arrêtés, les estimations montrent que seulement 20% des cours d'eau longeant les pâtures seraient clôturés sur l'ensemble de la Région Wallonne. Ce chiffre serait en moyenne relativement semblable dans les Communes ayant demandé la dérogation de l'AR 05/08/70 ou ne l'ayant pas demandé, ce qui démontre le nombre important d'infractions.

Il est estimé qu'environ 12.000 km de cours d'eau restent à clôturer sur l'ensemble du territoire de la Région Wallonne.

Par ailleurs, la qualité de nos eaux de surface continue à se dégrader. Pour le cours d'eau, les principales conséquences de l'accès du bétail à celui-ci sont :

- l'érosion des berges et l'apport de terres en suspension,
- la dégradation de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (azote et phosphore),
- l'altération des écosystèmes aquatiques et rivulaires associée à une perte de biodiversité.



Erosion des berges et du lit du cours d'eau par le bétail.

Propositions ministérielles

Étant donné les Arrêtés existants et l'urgence qu'impose l'Europe à la Wallonie afin d'atteindre un bon état des cours d'eau pour fin 2015 sous peine de sanctions importantes.



Cours d'eau non clôturé.

Le 17 octobre 2013, le Gouvernement wallon a adopté un nouvel Arrêté organisant l'obligation de clôturer les prairies situées en bordure de cours d'eau :

- **Pour le 31 mars 2014**, dans les zones de baignade et d'amont, tous les cours d'eau, classés et non classés devront être clôturés.
- **Pour le 31 décembre 2014**, tous les cours d'eau classés devront être clôturés sur l'ensemble du territoire. Toutefois, pour les Communes ayant bénéficié d'une dérogation, l'obligation ne porte que sur les pâtures situées dans les périmètres Natura 2000 et dans les zones à enjeux spécifiques liés aux nitrates situées en zone vulnérable.

Subvention wallonne pour équiper les pâtures le long des cours d'eau

Le Gouvernement wallon a également adopté un arrêté permettant à chaque éleveur d'obtenir une subvention permettant de couvrir une partie des frais liés à l'installation de clôtures permanentes et d'abreuvoirs (bac de 1000 litres minimum et pompes à museau). La subvention correspond à un maximum de 75 % du montant des travaux.



Cours d'eau clôturé.

Il est également possible de bénéficier de cette subvention pour les cours d'eau où la législation n'impose pas de les clôturer.

Les investissements doivent être réalisés (et facturés) au plus tard :

- le 31 mars 2014 pour les zones en amont des zones de baignade,
- le 31 décembre 2014 dans le reste du territoire,
- pour les exploitations concernées par des parcelles relevant à la fois des 2 obligations, la date butoir est le 31 mars 2014.

Pourquoi est-il utile pour l'éleveur de clôturer ses cours d'eau ?

D'un point de vue pratique pour l'éleveur, rappelons que si le cours d'eau n'offre pas une eau en quantité et qualité suffisantes pour le bétail, ceci entraîne une baisse de la production viandeuse et/ou laitière du troupeau.

Un accompagnement des agriculteurs

Si vous exploitez une prairie bordée par un cours d'eau, il se peut donc que vous soyez concerné par la nouvelle législation. Dans ce cas, le Contrat de Rivière Semois-Chiers peut vous accompagner dans les démarches de demande de subsides ainsi qu'en vous conseillant sur le choix des abreuvoirs et des clôtures à installer.

Contact : Valère Lequeux au 063/388.944 ou vlequeux@semois-chiers.be

Deux facteurs peuvent intervenir :

- L'eau ne semble guère appréciée (odeur, goût,...) par le bétail et celui-ci la délaisse ou en consomme à petites doses. Les besoins en eaux des animaux ne sont alors pas couverts et les fonctions métaboliques d'assimilation des nutriments ne sont pas optimisées. Cela engendre donc une perte de rendement.
- L'eau (qui peut paraître de bonne qualité à première vue) est chargée de parasites, bactéries ou toxines entraînant ainsi des troubles chez les animaux qui en consomment. Ces troubles ne sont pas désirables car ils engendrent inévitablement une perte de revenu pour l'éleveur (perte de rendement, frais vétérinaires,...). La tuberculose et la brucellose, en recrudescence chez nous actuellement, peuvent être transmises d'un troupeau contaminé en amont d'un cours d'eau à un troupeau sain en aval de celui-ci. Rappelons également que d'autres maladies peuvent être transmises dans les zones piétinées ou marécageuses comme par exemple la douve du foie.

Valère LEQUEUX



Trouvez en 4 clics les réponses à toutes vos questions sur les thématiques suivantes : épandage, phytos, CIPAN, érosion, stockage, fertilisation, liaison au sol, bords d'eau.

Mais également :

- Une mise à jour de toute modification des législations agricoles en lien avec l'eau,
- des invitations aux activités thématiques et démonstrations de terrain des partenaires, un service météo géolocalisé.

Comment faire ? Rien de plus simple !
Consultez le site internet www.agreau.be

Les brèves

Action N°14SCCo0048
 du Protocole d'accords du
 CR Semois-Chiers

Les journées de l'EAU 2014

Dans le cadre de la « Journée mondiale de l'Eau » du 22 mars 2014, les Contrats de Rivière wallons organiseront diverses activités. Ces animations gratuites se dérouleront **du 15 au 30 mars**, tant pour les écoles que les familles.

Vous faites partie d'une association, vous travaillez dans le domaine de l'eau, vous voulez faire connaître vos activités, contactez-nous et la Cellule de coordination du Contrat de Rivière pourra vous aider à l'organisation de celles-ci.

Formulaire ci-dessous à nous renvoyer pour le 17 février 2014.

Journées de l'eau 2014

(A remplir pour chaque activité)

Titre de l'activité :

Public cible : écoles, familles, ...

Type d'activité :

Description de l'activité :

Date :

Organisation :

Lieu de rendez-vous :

Itinéraire conseillé :

Horaire précis :

Durée :

Matériel à emporter :

Accès pour les personnes à mobilité réduite : oui / non

Réservation : oui / non

Inscription et/ou renseignements :





**Maison de la Pêche
du Luxembourg**

ASBL La Bourriche

Voici le programme des prochains mois:

Samedi 25 janvier 2014 de 14h à 18h

Samedi 22 février 2014 de 14h à 18h

Les bonnes pratiques de la pêche

Entretien et préparer son matériel de pêche, monter des lignes de pêche, ...

A partir de 8 ans.

Initiation de découverte.

Initiation de perfectionnement.

Frais d'inscription : 5 euros.

Les initiations seront assurées par des moniteurs de pêche agréés par la Région wallonne et de la Maison de la Pêche.

Le matériel est mis à disposition des participants durant l'initiation.

Inscription obligatoire au 0032(0)63.21.64.74 le mercredi et le week-end de 14h à 18h ou par mail thierrythieltgen@mplux.be ou rogerlemaire@skynet.be

Vous retrouverez le programme complet sur www.mplux.be



Errances est un livre de photographie animalière et de réflexion sur la nature.

Le blaireau de jour, le renard, la chevêche, le cincle et le martin-pêcheur, le faucon pèlerin, le cerf en automne comptent parmi les nombreux hôtes.

Six chapitres parcourent l'ouvrage. En filigrane des premiers : le retour du printemps, le rapport souvent brutal de l'homme à la nature, le secret et le fragile, le temps de l'affût, le chant du cerf.

Quant aux dernières feuilles du livre (Les fugues), elles s'envolent ...

Que cherchons-nous vraiment dans la forêt ?

Patrick Lebecque et Etienne Bauvir.

**Editions Weyrich, 184 pages,
format 24,5 x 26,5 cm, 29,90 euros.**



**Cérémonie de signatures du programme d'actions 2014-2016
du Contrat de Rivière Semois-Chiers le vendredi 25 avril 2014 à Bertrix.**

Donnons vie à l'eau !

Enjeux pour
une meilleure
protection de l'eau
en Wallonie.



Dans le cadre de la politique européenne de l'eau, une enquête publique est organisée du 16/09/2013 au 17/03/2014 inclus.

Vous êtes invité à donner votre avis sur les propositions de calendrier et programme de travail ainsi que sur les enjeux majeurs à prendre en considération pour l'élaboration des deuxièmes plans de gestion par district hydrographique (2016-2021).

Une brochure reprenant ces propositions est consultable dans votre commune, au siège des contrats de rivière* et sur le site internet : environnement.wallonie.be/dce

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGARNE :

- soit via le site internet,
- soit par courriel eau@spw.wallonie.be,
- soit par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface du SPW-DGARNE - Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre commune aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous (à déterminer avec la personne de contact de votre commune).

Personne de contact de votre commune :

Donnez-nous votre avis !



Wallonie

* Site des contrats de rivière : http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere